

Département des HAUTES-PYRÉNÉES

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

ELECTRIFICATION RURALE

Séance du 07 Mars 2015

Programme : SDE Extension 2014

N° : LOT 2

Commune : SAILHAN

Objet : Extension souterraine du réseau BT 230/400V issue du dipole 56 du P2 "Sailhan" pour alimenter la station d'épuration. Le coffret RMBT sera implanté en limite du domaine public.

L'an deux mil quinze, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Brun, Maire

Etaient présents : M. Ch. IGLESIAS, R. SOWE AROZAN, J.J. BENEY, G. TASTAN, F. BERNEDE, J.C. DEANGEL, S.P. DUBOUILH, A. CARREGE, D. BRUN

Etaient absents : S.N. MARIA qui donne procuration à Mr Brun

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme «ELECTRIFICATION RURALE», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 12 000.00 €

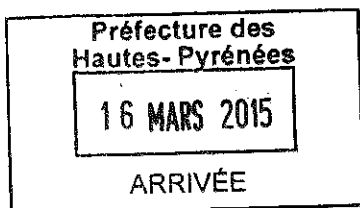
RÉCUPÉRATION TVA.....	2 000.00 €
FONDS LIBRES	4 800.00 €
PARTICIPATION SDE.....	5 200.00 €

TOTAL 12 000.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2 - s'engage à garantir la somme de 4 800.00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire